

27.03.2012 - 10:30 Uhr

## Union des villes suisses: Mieux protéger les enfants en luttant contre la mendicité organisée

Berne (ots) -

Les enfants et les jeunes étrangers emmenés en Suisse pour y mendier ou y commettre des délits devraient être mieux protégés. En collaboration avec la Ville de Berne et le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) de la Confédération, l'Union des villes suisses a élaboré un plan d'action dans ce sens. L'objectif est de sensibiliser les autorités et d'agir contre la traite des êtres humains sur des mineurs de façon coordonnée avec le soutien le plus large possible.

Il arrive régulièrement que des enfants et des jeunes mendient ou jouent de la musique dans les rues des villes suisses. Parfois, ils commettent aussi des vols. La plupart du temps, il s'agit de Roms. Ces mineurs ne viennent en général pas librement en Suisse, mais y sont emmenés de force par des trafiquants d'êtres humains qui se servent d'eux pour gagner de l'argent. Lorsqu'ils sont arrêtés, les autorités ont les mains liées. L'arrestation est certes possible, mais les prévenus mineurs doivent, le plus souvent, être libérés sans conditions et sans conséquences pénales, précisément en raison de leur âge.

### Travail pionnier à Berne

En collaboration avec la Ville de Berne et le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) et en concertation avec la Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses, l'Union des villes suisses a créé un groupe de travail pour analyser la situation et élaborer des solutions. Il en est résulté une publication présentant un plan d'action. Le groupe de travail s'est largement basé sur les expériences réalisées par le projet «AGORA» de la ville de Berne, projet pionnier dans la lutte contre la mendicité organisée et la petite criminalité. Il ne s'agit donc pas d'établir de nouvelles structures, potentiellement chères, mais de définir un processus pour traiter le problème de manière appropriée.

L'idée de base est de ne plus considérer les mineurs, mendiants ou délinquants, en premier lieu comme des délinquants, mais comme des victimes, en l'occurrence de traite des êtres humains. Il faut donc protéger ces enfants et ces jeunes des personnes qui les manipulent. Les mesures policières et les mesures prévues par le droit des étrangers ne suffisent pas. L'objectif est de protéger et d'aider ces jeunes victimes, d'organiser leur retour volontaire dans leur pays d'origine et de les réintégrer dans leur société.

### Soutien de la Confédération

Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) soutient la procédure proposée par l'Union des villes suisses. Cette démarche est en parfaite adéquation avec les efforts menés par la Confédération pour lutter contre la traite d'êtres humains. L'analyse publiée et le processus d'action proposé sont aussi des instruments à disposition des villes suisses, qui peuvent adapter les mesures à leurs propres besoins. Il est essentiel que la lutte contre la traite d'êtres humains et la mendicité organisée soit soutenue par le plus grand nombre d'acteurs possibles et fasse l'objet de démarches coordonnées.

L'analyse «Traite de mineurs - mesures envisageables du point de vue de la protection de l'enfant» et la documentation de presse sont disponibles sur internet à l'adresse: [www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)

### Contact:

Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses  
Tél.: +41/31/356'32'32

Boris Mesaric  
Directeur du Service de coordination contre la traite d'êtres humains  
et le trafic de migrants (SCOTT)  
Tél.: +41/31/325'20'25

Reto Nause

Directeur du Département de justice, de l'environnement et de  
l'énergie de la ville de Berne

Tél.: +41/31/321'50'05

Alexander Ott

Directeur du Service des habitants, de la migration et de la police  
des étrangers de la ville de Berne

Tél.: +41/31/321'53'52

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100715629> abgerufen werden.